

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la fermeture de la poste des Acacias».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-151 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis dix ans maintenant, le Conseil administratif est extrêmement attentif aux décisions que prend la Poste suisse à propos du réseau des offices de poste en ville de Genève. Il a obtenu le maintien d'un guichet postal à Saint-Jean (1200 Genève 18 Saint-Jean) et certainement évité que des mesures de rationalisation encore plus sévères soient appliquées.

Contrairement à ce que pourrait laisser entendre le texte de la pétition, le bureau de poste des Acacias (1200 Genève 24 Les Acacias) n'a jamais été complètement fermé. Il est resté un office de poste ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

Le 22 janvier 2009, la Poste suisse a diffusé un communiqué de presse faisant état des investissements prévus en ville de Genève et ailleurs dans le canton. Deux représentants de la Poste ont annoncé ces projets en primeur à M. Manuel Tornare, maire de Genève. Aucun changement n'est à attendre dans l'immédiat en ce qui concerne l'office de poste des Acacias, à la différence, par exemple, de l'office de poste de Plainpalais qui sera prochainement restauré et agrandi.

Il est clair que la Poste suisse va poursuivre la réorganisation de son réseau et que cela ne sera pas sans conséquence sur des offices ou bureaux qu'elle juge peu rentables. Le Conseil administratif reste très soucieux face à cette évolution et attend de la Poste qu'elle l'informe prioritairement de ses projets.

Le Conseil administratif est fermement déterminé à entreprendre tous les efforts possibles pour refuser la fermeture de bureaux de poste qui offrent un service de proximité à la population de la ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 4 mars 2009.